

Le dossier médical partagé repris par l'Assurance Maladie

Yvon MERLIERE

Directeur de la Mission Dossier Médical Partagé
CNAMTS



Il était Personnel... et devient Partagé

- La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé relance le DMP :
- *«Afin de favoriser la prévention, la coordination, la qualité et la continuité des soins, les bénéficiaires de l'assurance maladie peuvent disposer, dans les conditions et sous les garanties prévues aux articles L. 1110-4 (droit au respect de sa vie privée et du secret des informations la concernant) et L. 1110-4-1 (recueil de son consentement exprès) et dans le respect du secret médical, d'un dossier médical partagé. Le dossier médical partagé est créé **sous réserve du consentement exprès de la personne.**»*
- Par ailleurs, la loi confie à la CNAMTS la mise en œuvre du DMP, jusqu'alors tenue par l'Agence des Systèmes d'Information Partagées de Santé (ASIP Santé) :
- *«La Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés assure la mise en œuvre du dossier médical partagé dans des conditions prévues par décret en Conseil d'État pris après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.»*

Qu'est ce que le DMP ?

- ✓ **Un dossier médical électronique**
- ✓ **Il contient l'histoire médicale du patient**
- ✓ **Il est alimenté par les praticiens qui participent au parcours de soins du patient et par le patient lui-même**
- ✓ **Il est accessible sur tout le territoire.**

La méthode

- **Le DMP, c'est**

- ✓ **Facile**

- ✓ **Utile**

- ✓ **Sécurisé**

C'est facile

1 - Faire du patient un acteur de la création et de l'utilisation de son dossier

- Possibilité de créer soi-même un DMP en ligne
- Possibilité de créer son DMP au sein des accueils des caisses d'Assurance maladie
- Les DMP est accessible:
 - Aux patients, via un PC ou un Mac, sur les sites mon-dmp.fr ou dmp.gouv.fr,
 - Aux professionnels de santé, via leur outil métier,
- Une application mobile, permettant aux patients de consulter le contenu de leur DMP, est actuellement en cours de développement (disponibilité mars 2017)

Le site mon-dmp.fr

The screenshot shows the homepage of the DMP (Dossier Médical Partagé) website. At the top, there is a navigation bar with the DMP logo and the text 'LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ'. To the right, there are links for 'Découvrir le DMP', 'Créer votre DMP', and 'Accéder à votre DMP'. Below the navigation bar is a large image of a smiling couple looking at a tablet. A white box with blue text reads 'Un meilleur suivi pour une meilleure santé'. Below the image are three blue buttons: 'DÉCOUVRIR le Dossier Médical Partagé', 'CRÉER votre Dossier Médical Partagé', and 'ACCÉDER à votre Dossier Médical Partagé'. The main content area has a teal background with the text 'Découvrez le Dossier Médical Partagé : le service qui facilite votre suivi médical.' Below this are three circular icons: a globe with a plus sign, a group of people, and a padlock. Each icon has a short description below it. At the bottom, there is a button that says 'Créer votre Dossier Médical Partagé'.

DMP LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

Assurance Maladie

Découvrir le DMP | Créer votre DMP | Accéder à votre DMP

Un meilleur suivi pour une meilleure santé

DÉCOUVRIR le Dossier Médical Partagé

CRÉER votre Dossier Médical Partagé

ACCÉDER à votre Dossier Médical Partagé

Découvrez le Dossier Médical Partagé : le service qui facilite votre suivi médical.

Retrouvez l'ensemble des informations médicales

Partagez-les avec les professionnels de santé de votre choix

Profitez d'un système sécurisé et confidentiel

Créer votre Dossier Médical Partagé

L'application patient

The screenshot shows the patient application interface. At the top, there is a status bar with the time 12:30 and a search icon. Below the status bar is a blue header with a hamburger menu icon and the text 'Catégories de documents'. The main content area is a grid of teal buttons with white icons and text. The buttons are: 'Données de remboursement' (euro icon), 'Synthèses' (star icon), 'Comptes rendus' (document with plus icon), 'Traitements et soins' (star icon), 'Imagerie médicale' (microscope icon), 'Biologie' (document with plus icon), 'Prévention' (folder icon), 'Certificats, déclarations' (euro icon), and 'Expression libre' (document icon). Below the grid is a blue button with a folder icon and the text 'Tous les documents courants'. At the bottom, there are two blue buttons: 'Documents récents' (clock icon) and 'Documents archivés' (folder icon).

12:30

Catégories de documents

Données de remboursement

Synthèses

Comptes rendus

Traitements et soins

Imagerie médicale

Biologie

Prévention

Certificats, déclarations

Expression libre

Tous les documents courants

Documents récents

Documents archivés

C'est facile

2 - Simplifier l'accès et l'utilisation du DMP par les Professionnels de santé en cabinet de ville ou en établissement de santé ou médico-social

- Bouton «DMP» dédié dans le dossier patient du professionnel de santé pour l'informer de l'existence ou non d'un DMP pour son patient
- Structuration automatique du Volet de Synthèse Médical par le logiciel métier
- Envoi en un ou deux clics informatiques de tout document du dossier patient vers le DMP

C'est utile

- Les usages, ce que disent les médecins :
 - ✓ Je sécurise mon patient
 - ✓ J'évite à mon confrère tout accident thérapeutique
 - ✓ Je peux connaître facilement les directives anticipées de mon patient

C'est utile

- Les usages, ce que disent les patients :
 - ✓ Je peux indiquer la personne de confiance à prévenir en cas d'urgence
 - ✓ Je n'ai plus à raconter mon histoire médicale, elle est dans mon DMP
 - ✓ Je ne risque pas d'oublier une information importante comme les médicaments que je prends ou les allergies que je subis.

C'est utile

2 - Alimenter automatiquement le dossier par les données de remboursement de l'Assurance maladie

- Dès sa création, le Dossier Médical Partagé sera automatiquement alimenté par l'historique des données de remboursement de l'Assurance Maladie des 12 derniers mois
- L'historique sera dans un premier temps intégré en tant que document dans le DMP

C'est utile

. alimentation du DMP en données de remboursement

Pharmacie / fournitures

Date de délivrance	Libellé du médicament ou de la fourniture	Liste des composants actifs du médicament (DCI)	Quantité délivrée
17/08/15	TRANXENE 10MG GELULE 30	CLORAZEPATE DIPOTASSIQUE	1
17/08/15	BETADINE DERMIQUE 10% SOL FP 125ML	POVIDONE IODEE	1
17/08/15	ASPEGIC 1G AD PDR ORALE SACHET	ACETYLSALICYLATE DL LYSINE	1
17/08/15	NORMACOL LAVEMENT AD SOL RECTALE	PHOSPHATE MONOSODIQUE DIHYDRATE PHOSPHATE DISODIQUE ANHYDRE	1
H 05/07/15	TRANXENE 10MG GELULE 30	CLORAZEPATE DIPOTASSIQUE	1
H 05/07/15	BETADINE DERMIQUE 10% SOL FP 125ML	POVIDONE IODEE	1
17/05/15	DOLIPRANE 1 G CPR EFF 8	PARACETAMOL	6
17/05/15	AUTOCONTROLE DU SUCRE DANS LE SANG, 100 BANDELETTES, CAPTEURS OU ELECTRODES		1

Hospitalisation

Date d'admission	Durée du séjour	Nature du séjour
05/07/2015	1 jour	Autres interventions sur les tissus mous, en ambulatoire
21/03/2015	1 jour	Endoscopie digestive diagnostique et anesthésie, en ambulatoire

Biologie

Date de l'acte	Code de l'acte (NABM)	Libellé de l'acte	Quantité
09/07/2015	0514	PHOSPHATASES ALCALINES (PH. ALC.) (SANG)	1
09/07/2015	0519	GAMMA GLUTAMYL TRANSFERASE (GAMMAT GT , GGT) (SANG)	1
09/07/2015	0521	LACTATE DESHYDROGENASE (LDH) (SANG)	1
09/07/2015	0522	TRANSAMINASES (TGO + TGP , ALAT + ASAT ...) (SANG)	1
09/07/2015	0524	LIPASE (SANG)	1
09/07/2015	0552	SANG : GLUCOSE (GLYCEMIE)	1

Soins médicaux et dentaires

Date d'exécution de l'acte	Acte	Coefficient de l'acte	Libellé de l'acte	Spécialité
08/09/15	C	1	CONSULTATION	MEDECINE GENERALE
05/08/15	CS	1	CONSULTATION SPE.	PNEUMOLOGIE
H 05/07/15	BFGA004	1	ext. extracaps. cristallin phakoémuls. + implant ds chambre post.oeil	OPHTALMOLOGIE
05/06/15	AMI	1.5	SOINS INFIRMIERS	INFIRMIER

Radiologie

Date de l'acte	Acte	Coefficient de l'acte	Libellé de l'acte
H 05/07/15	BFQM001	1	biométrie oculaire écho+paramètres pr puissance implant
30/06/15	NFQK004	1	Rx genou selon incidences

C'est utile

. liste des documents cibles par profession

Les professionnels de santé peuvent alimenter le DMP de tout document jugé utile et pertinent pour la coordination des soins, et notamment :

Professionnels de santé	Type(s) de document attendu(s) prioritaires
Médecin traitant	Volet de Synthèse Médicale (VSM)
Spécialistes	Compte rendu de consultation
Spécialistes (Cancérologie)	Dossier Communicant de cancérologie (DCC)
Biologiste	Compte-Rendu d'examens
Radiologue	Compte-Rendu d'imagerie médicale
Kinésithérapeute	Bilan d'examen
Infirmier	Dossier de Soins infirmiers
Etablissement de santé	Compte Rendu d'Hospitalisation (ou lettres de sorties), CRO CRA et compte-rendu de résultats de biologie, compte-rendu de consultation: au fil de l'eau et avec l'historique de ces documents pour le patient dans l'établissement
EHPAD	Dossier de Liaison d'Urgence (DLU)

C'est utile

→ Permet une meilleure coordination des soins entre la ville et l'hôpital

- Un patient qui sort de l'hôpital un vendredi après midi et qui a de soins infirmiers pendant le week-end,
- Un patient qui sort d'une chirurgie ambulatoire et qui poursuit les soins rapidement en ville,
- Un patient perdu de vue après un long séjour à l'hôpital,
- Connaitre aux urgences ou à l'entrée de l'hôpital notamment en anesthésie l'histoire médicale du patient et, en particulier les médicaments qu'il consomme,
- Partager la connaissance des épisodes de soins pour des **patients chroniques (en cardiologie, oncologie, gériatrie, ...)**

C'est sécurisé

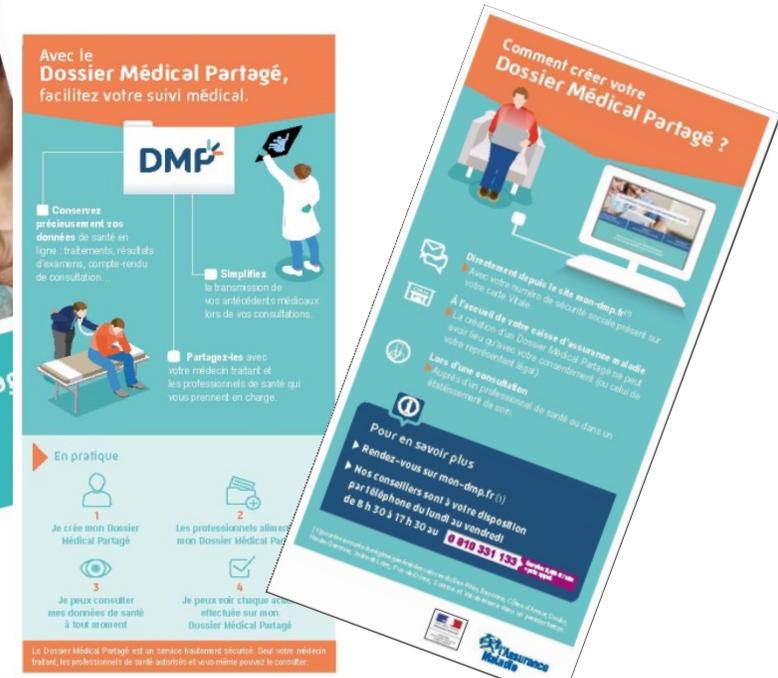
- ❖ L'entrepôt DMP est hébergé chez un hébergeur agréé HD
- ❖ Seuls le patient et les praticiens de son équipe de soins sont autorisés à consulter son DMP
- ❖ Besoins du consentement express du patient, notifications envoyées à la création, au premier accès d'un PS, en accès en urgence et tous les accès sont tracés et consultables par le patient
- ❖ Pas d'hébergement des données du DMP par la CNAMTS
- ❖ Pas d'accès aux données personnelles par les caisses notamment par les médecins conseils

C'est sécurisé

- ❖ La consultation du DMP, par le patient, nécessite la réception au préalable d'un code OTP
- ❖ La consultation du DMP, par un praticien, nécessite la lecture de la carte professionnelle de santé (CPS)
- ❖ Le patient peut clôturer à tout moment son DMP.

Accompagnement des assurés

- Des actions de communication et de sensibilisation du grand public sont prévues (dépliant, affiche...)
- L'application retour patients



En +

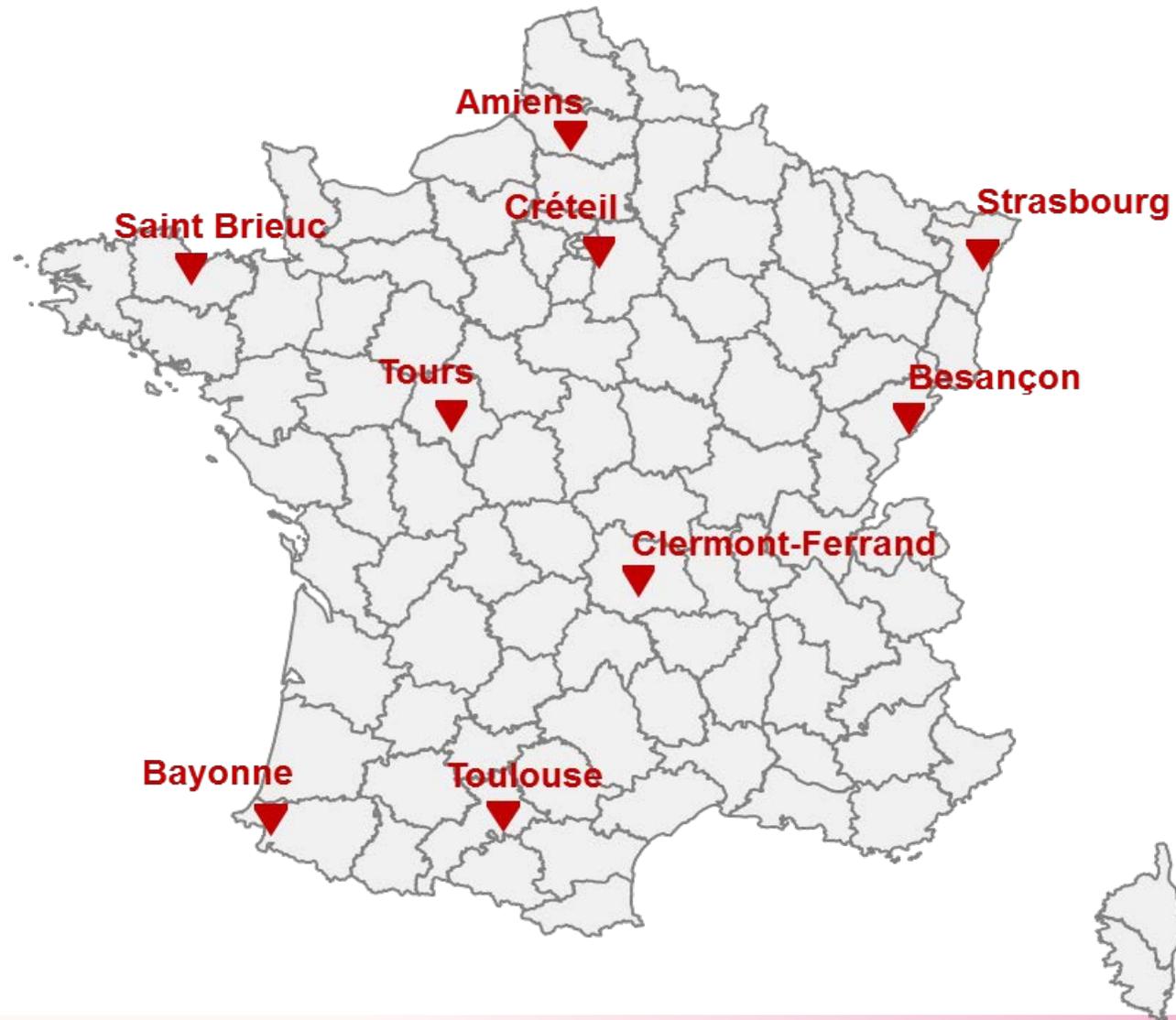
Dans les sites pré-séries, les actuels titulaires d'un DMP seront individuellement informés, par courrier ou e-mail, des nouvelles fonctionnalités et notamment de l'enrichissement de leur DMP avec leurs données de remboursement



Les 9 caisses de la pré-série



Des caisses réparties sur l'ensemble du territoire



Processus de création d'un DMP

Courrier de recrutement

→ Envoyé aux assurés du régime général (ouvrants droits) Il informe sur le DMP et invite à consulter le site mon-dmp.fr

→ Il permet au Titulaire de créer son DMP



SECURITE SOCIALE
L'Assurance Maladie
[LIBELLE CAISSE]

Mon nom ou celui de mon ayant droit:
[Prénom] [Nom]

0 810 331 133 Service 0,06 €/min + prix appel

[Prénom] [Nom]
[Adresse]
[Code postal] [Ville]

mon parcours d'assuré **DMP** Le [JJ/mois/AAAA]

> JE CRÉE MON DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ
[Chère madame] [Cher monsieur] [Nom],
Pour faciliter votre suivi médical, **l'Assurance Maladie vous invite à créer votre Dossier Médical Partagé (DMP).**

Traitements, résultats d'examens, antécédents médicaux... Le Dossier Médical Partagé conserve précieusement vos données de santé en ligne. Il vous permet de les partager avec votre médecin traitant et tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge, même à l'hôpital. Ainsi, votre suivi médical est facilité.

Pour créer votre Dossier Médical Partagé, connectez-vous sur www.mon-dmp.fr muni(e) de votre carte Vitale et de ce code valable 2 mois :

Gratuit et confidentiel, le Dossier Médical Partagé est hautement sécurisé. Seuls votre médecin traitant, les professionnels de santé autorisés et vous-même pouvez le consulter.

N'hésitez pas à en parler à chaque consultation médicale.

Avec toute notre attention,
la direction de votre caisse d'assurance maladie.

i Pour toutes questions, nos conseillers sont à votre disposition au 0 810 331 133 (0,06€/min - prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Étape 1 – Je m'identifie



Depuis la Page d'accueil du site mon-dmp.fr, cliquer sur «Je crée mon DMP»

Étape 1 – Je m'identifie

The screenshot shows a three-step process for identification. Step 1, 'JE M'IDENTIFIE', is highlighted in a blue bar at the top. Below it, a message states: 'Ce service n'est actuellement disponible que pour les assurés du Régime Général affiliés à l'une des caisses d'Assurance Maladie suivante : Bas-Rhin, Bayonne, Côte-d'Armor, Doubs, Haute-Garonne, Indre-et-Loire, Puy de Dôme, Somme, Val-de-Marne.' A note indicates '* Champs obligatoire'. The form contains several fields and buttons:

- 1** A red box highlights the 'Je saisis mon numéro de sécurité sociale' section, which includes a label 'Numéro de sécurité sociale*' and a 12-character input field.
- 2** A red box highlights the 'Je saisis mon code spécifique de création' section, which includes a label 'Code*' and a 12-character input field.
- 3** A red box highlights a message: 'Ce code à 12 caractères vous a été envoyé par mail ou par courrier pour la création de votre DMP. Si vous ne l'avez pas reçu, cliquez ici : [Recevoir un code](#)'.
- 4** A red box highlights the 'Je sélectionne mon type de carte vitale*' section, which includes radio buttons for 'Sans photo' and 'Avec photo', and a 'Je saisis le numéro de série de ma carte*' section with a 12-character input field.
- 5** A red box highlights the 'Valider' button at the bottom right of the form.

① Saisir son numéro de sécurité sociale. Le numéro de sécurité sociale à saisir est celui indiqué sur votre carte Vitale (15 caractères).

② Saisir le code de création. Ce numéro est communiqué sur le courrier de recrutement et/ou le courrier de demande de code (12 caractères)

③ Cette option permet de faire une demande de code de création, qui sera envoyé soit par mail, soit par courrier (selon canal enregistré dans la base de données AM)

④ Saisir le numéro de série de la carte Vitale. Si la carte vitale contient une photo, le numéro de série est disposé à gauche de la carte Vitale sur le recto. Si la carte Vitale ne contient pas de photo, le numéro de série est disposé sur le verso de la carte.

⑤ Valider la saisie et passer à la seconde étape.

Étape 2 – Je saisis mes informations personnelles

The screenshot shows a three-step process for creating a DMP account. Step 1 (JE M'IDENTIFIE) is completed. Step 2 (JE SAISIS MES INFORMATIONS PERSONNELLES) is the current step, highlighted in blue. Step 3 (J'OBTIENS LES DONNÉES DE CONNEXION À MON DMP) is the final step.

1 Nom: Dupond Prénom: Nicolas

*Saisir au moins un des deux champs

2 Pour recevoir le code à usage unique me permettant d'accéder à mon DMP, je saisis au moins un canal de contact

Adresse mail*

Numéro de téléphone mobile*

3 J'accepte les Conditions Générales d'Utilisation du DMP et je consens (ou mon représentant légal) à la création de mon DMP et du compte d'accès associé.

[Consulter les Conditions Générales d'Utilisation](#)

Pour consulter les conditions générales d'utilisation, vous devez disposer du programme Adobe Reader. Vous pouvez le télécharger en cliquant sur le bouton ci-dessous

 Télécharger ADOBE® READER®

4 Abandonner Valider

① Rappel de l'identité de la personne

② Pour recevoir le code d'accès à usage unique permettant la consultation de son DMP, il faut renseigner une adresse email et/ou un numéro de téléphone mobile. Pour chaque canal renseigné, il sera demandé la ressaisie du contact pour éviter les erreurs.

③ Accepter et consulter les conditions générales d'utilisation du service.

④ Valider la saisie et passer à la troisième et dernière étape.

Étape 3 – J’obtiens les données de connexion à mon DMP

1 JE M'IDENTIFIE

2 JE SAISIS MES INFORMATIONS PERSONNELLES

3 J'OBTIENS LES DONNÉES DE CONNEXION À MON DMP

1 Monsieur Nicolas Dupond,
Votre DMP a bien été créé.

2 Mes données de connexion à mon DMP :
Identifiant de connexion abcd1234
Mot de passe HEd2bMiG

3 J'imprime mon accusé de réception

4 Me déconnecter Accéder au DMP

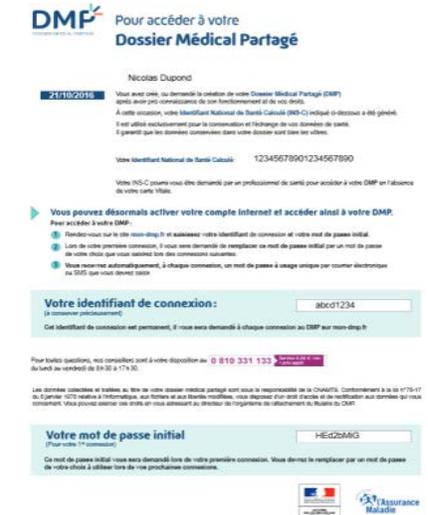
Si vous ne possédez pas de logiciel capable de lire le format PDF, nous vous invitons à installer un éditeur sur votre ordinateur en cliquant sur le lien ci-dessous

Télécharger ADOBE® READER®

① Confirmation de la création du DMP

② Les informations de connexion (identifiant + mot de passe temporaire) sont affichées ici.

③ Possibilité d'imprimer ses identifiants de connexion :



④ «Me déconnecter» renvoie sur la page d'accueil. Le bouton «Accéder au DMP» permet de se connecter à son DMP.

Document des secrets



Pour accéder à votre Dossier Médical Partagé

1

2

Vous avez créé, ou demandé la création de votre Dossier Médical Partagé (DMP) après avoir pris connaissance de son fonctionnement et de vos droits.

À cette occasion, votre Identifiant National de Santé Calculé (INS-C) indiqué ci-dessous a été généré.

Il est utilisé exclusivement pour la conservation et l'échange de vos données de santé. Il garantit que les données conservées dans votre dossier sont bien les vôtres.

3 Votre Identifiant National de Santé Calculé :

Votre INS-C pourra vous être demandé par un professionnel de santé pour accéder à votre DMP en l'absence de votre carte Vitale.

Vous pouvez désormais activer votre compte internet et accéder ainsi à votre DMP.

Pour accéder à votre DMP :

- 1 Rendez-vous sur le site mon-dmp.fr et saisissez votre identifiant de connexion et votre mot de passe initial.
- 2 Lors de votre première connexion, il vous sera demandé de remplacer ce mot de passe initial par un mot de passe de votre choix que vous saisissez lors des connexions suivantes.
- 3 Vous recevrez automatiquement, à chaque connexion, un mot de passe à usage unique par courrier électronique ou SMS que vous devrez saisir.

4 Votre identifiant de connexion :

(à conserver précieusement)

Cet identifiant de connexion est permanent, il vous sera demandé à chaque connexion au DMP sur mon-dmp.fr

Pour toutes questions, nos conseillers sont à votre disposition au **0 810 331 133** Service 0,06 € / min + prix appel du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30.

Les données collectées et traitées au titre de votre dossier médical partagé sont sous la responsabilité de la CNAMTS. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au directeur de l'organisme de rattachement du titulaire du DMP.

5 Votre mot de passe initial

(Pour votre 1^{re} connexion)

Ce mot de passe initial vous sera demandé lors de votre première connexion. Vous devrez le remplacer par un mot de passe de votre choix à utiliser lors de vos prochaines connexions.



① Identité de la personne (NOM et Prénom)

② Date de la création d'un DMP

③ Numéro Identifiant National de Santé Calculé

④ Identifiant de connexion au DMP

⑤ Mot de passe initial (valable uniquement pour la première connexion au DMP)

Accusé de réception création d'un DMP

SECURITE SOCIALE
l'Assurance Maladie
[LIBELLE CAISSE]

Mon numéro: [Numéro à 15 chiffres]
Mon nom ou celui de mon ayant droit:
[Prénom] [Nom]
0 810 331 133 Service 0,06 €/min + prix appel

[Prénom] [Nom]
[Adresse]
[Code postal] [Ville]

mon parcours d'assuré **DMP** Le [JJ/mois/AAAA]

> CONFIRMATION DE LA CRÉATION DE MON DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ
[Chère madame] [Cher monsieur] [Nom],

Vous venez de créer, directement ou par l'intermédiaire d'un professionnel habilité, votre **Dossier Médical Partagé (DMP)** le xx/xx/xxxx.

Nous avons le plaisir de vous confirmer que votre Dossier Médical Partagé a bien été créé.

Si toutefois vous n'êtes pas à l'origine de cette demande de création, nous vous invitons à contacter nos conseillers du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 au 0 810 331 133 (0,06 €/min + prix d'un appel local).

Avec le Dossier Médical Partagé,

- conservez précieusement vos données de santé en ligne (traitements, résultats d'examens, antécédents médicaux...);
- partagez-les avec les professionnels de santé qui vous prennent en charge, même à l'hôpital;
- bénéficiez d'un service hautement sécurisé. Seuls votre médecin traitant, les professionnels de santé autorisés et vous-même pouvez le consulter.

Pour plus d'information, rendez-vous sur www.mon-dmp.fr.

N'hésitez pas à en parler à chaque consultation médicale.

Avec toute mon attention,
votre correspondant de l'Assurance Maladie

- L'accusé de réception est envoyé soit par e-mail ou soit par courrier
- Il est envoyé suite à la création d'un DMP, quelque soit le moyen de création utilisé (site mon-dmp.fr ; dmp.gouv.fr et LPS)

Je vous remercie de votre attention